

Conseil d'Administration du jeudi 14 février 2019

Lycée Blaise Pascal de Charbonnières

Motion

Les enseignants du Lycée Blaise Pascal de Charbonnières constatent

- que les prévisions d'effectifs pour 2019-2020 sont en hausse : + 4% (de 1483 à 1514)
- que la DGH est en baisse : - 4% (de 1904h à 1827h50)
- que chaque classe perd en moyenne 2,8 heures par rapport à 2017

Par ailleurs, cette DGH entérine une réforme à laquelle la majorité des enseignants s'opposent car :

- la plupart des disciplines sont touchées par des réductions d'horaires, des augmentations en termes d'effectifs ou la disparition de dédoublements permettant d'individualiser l'aide apportée aux élèves, de varier les pratiques pédagogiques et de travailler dans des conditions de sérénité plus grandes.
- les programmes sont soit très ambitieux au regard des horaires impartis, soit parfois encore flous.
- la forme des épreuves continues et finales reste à ce jour inconnue, témoignant de la précipitation dans laquelle cette réforme se met en œuvre.
- de nouveaux enseignements sont prévus sans pour autant que les enseignants soient formés et les formations proposées le sont sur le temps des vacances scolaires, de surcroît sans remboursement des frais de transport et de logement quand elles sont délocalisées.
- la réforme conduit à la mise en concurrence des matières au sein d'un même établissement pour obtenir des spécialités ou des heures à effectifs réduits.
- l'accompagnement individualisé à l'orientation de 1h30 par semaine sera financé sur l'enveloppe complémentaire donc aux dépens d'enseignements ou d'heures à effectifs réduits.
- la mise en réseau de certains établissements entrainera une dégradation des emplois du temps sans pour autant garantir à tous les élèves l'accès aux spécialités souhaitées.
- l'introduction du contrôle continu conduira à la multiplication des évaluations locales (soumises aux pressions) tout en affaiblissant l'examen national.
- une orientation de plus en plus précoce et compliquée à appréhender porte le risque d'inégalités accrues entre établissements et élèves.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons cautionner l'attribution de la DGH par les services rectoraux et nous votons donc contre.